

Le petit patrimoine populaire wallon

Souvent négligés, abandonnés voire détruits dans les premières décennies d'après guerre, quelquefois témoins d'ultimes pratiques et croyances, les éléments du petit patrimoine populaire wallon marquent toujours le paysage de nos villes et de nos campagnes.

Traces du passé, ils nous rappellent les modes de vie et de pensées d'autrefois, les croyances, traditions et autres coutumes, mais aussi le destin de ceux qui nous ont précédés. Par les différents témoignages qu'ils dégagent, ces éléments méritent d'être conservés et remis à l'honneur.

Consciente de cet état de fait, la Division du Patrimoine de la Région wallonne s'est attachée, dès 1989, à la sensibilisation de la population aux richesses de notre région en créant les «années thématiques». L'année des fontaines, en 1990, sera suivie, en 1991, par la campagne consacrée au petit patrimoine populaire bordant les routes, rues et chemins et en 1992-1993, par l'année des portes, portiques, portails. 1994 sera l'année des monuments commémoratifs dans le cadre du 50ème anniversaire de la libération.

Depuis décembre 1999, les années thématiques ont fait place à une campagne de valorisation du petit patrimoine populaire wallon, tous thèmes confondus.

L'intérêt de plus en plus marqué pour ces petits édifices indique que la notion de «patrimoine» a évolué. Celle-ci n'est plus associée aux seules valeurs d'ancienneté, de rareté ou de monumentalité et d'élitisme. L'attention portée à ces éléments du petit patrimoine populaire wallon peut aussi se justifier par une répétition, un anonymat ou encore une forme d'artisanat.



Danièle Antoine
Administrateur-délégué

Sommaire:

Editorial 1

Dossier: 2-3-4

le petit patrimoine populaire
wallon

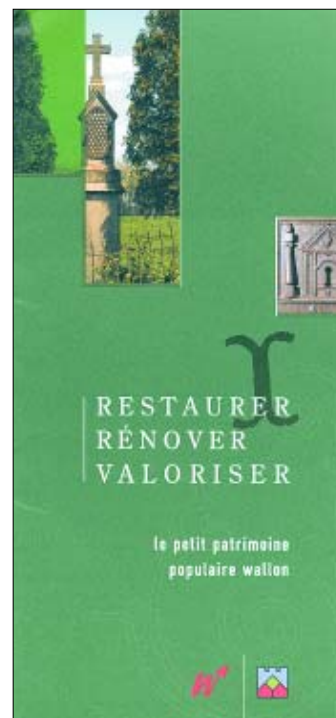
Informations...4

Editeur responsable:
Danièle Antoine

rue des Potiers, 304
B-6717 ATTERT
Tél : 063 / 23 04 98
Fax : 063 / 23 04 99

Les éléments pris en compte par la campagne

1. Les points d'eau (fontaine, perron-fontaine, pompe, puits, lavoir, abreuvoir, source, roue à aubes)
2. Le petit patrimoine sacré (croix, calvaire, potale, borne-potale, reposoir fixe, arbre à clous)
3. Les ouvertures (porte, portique, portail)
4. La signalisation (enseigne suspendue, enseigne en pierre, colonne Morris, panneau de signalisation)
5. La délimitation (borne-frontière, borne de limite, borne topographique, borne géodésique, borne-potale, arbre limite, arbre repère)
6. L'éclairage (réverbère, candélabre, console appliquée)
7. La mesure du temps et de l'espace (horloge, cadran solaire, table d'orientation)
8. La justice et les libertés (perron, croix de justice, pilori, arbre gibet)
9. Le repos (banc public)
10. L'ornementation en fer (pièce ouvragée de consolidation, de protection, de sécurité)
11. La commémoration (monument aux morts, témoin d'événements du passé, arbre commémoratif)



Quelques-uns des projets acceptés en 1999 et 2000 sur le territoire d'action de la Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne

■ PROMOTION

Après la restauration de l'ancienne tannerie de Chiny, l'administration communale a introduit une demande de subsides pour la réalisation de deux panneaux didactiques. Le premier tentera d'expliquer la technique de construction, quelque peu particulière, de ce petit bâtiment en schiste posé sur champ. Le second panneau commentera l'utilisation des trois bacs découverts lors de la mise en valeur de la tannerie par le Cercle Brunehaut.

De nombreuses croix égrènent les rues, les chemins et les sentiers des villages et hameaux de Thibessart et Rancimont (Léglise). Face à la richesse de ce petit patrimoine du bord de route, l'asbl Tarpan Habay-Léglise-Neufchâteau a souhaité la réalisation d'une promenade balisée dont les commentaires sont développés dans un dépliant reprenant également le tracé de la ballade.



■ RESTAURATION

Délimitation

Dans le bois de Bampont à Chenois (Virton), on ne dénombre pas moins de six bornes-limites en calcaire bajocien. Elles ont été implantées de part et d'autre d'un ancien chemin. Présentes en un endroit fréquemment sujet aux débardages, l'une a été enterrée, une autre arrachée. Après remise en place et nettoyage, elles seront toutes protégées par un léger aménagement.

Points d'eau

Le bac abreuvoir de **Han** (Tintigny) sera prochainement nettoyé et la pompe attenante remise en peinture.

Les «bacs de Wigny» à **Flamierge** (Bertogne) ont approvisionné en eau potable, hommes et bétail, dès avant 1900. L'un des bacs en pierre de taille sera nettoyé et réparé.

Le lavoir de **Mussy-la-Ville** se compose de quatre bassins à flanc de talus. Enfermés par un muret, ils étaient destinés à l'usage exclusif de la lessive. Deux de ces bacs sont encore bordés de plancher en bois. Quant aux bêtes, elles allaient se désaltérer aux trois auges extérieures. Cet ensemble sera prochainement restauré par l'administration communale de Musson.



Mussy-la-Ville

A **Tintigny**, la Fontaine aux Lions (1882) est une construction éclectique représentant l'art officiel sous Léopold II. Ici, l'Administration communale fera procéder au ravalement complet des maçonneries et ferronneries avant d'installer de nouvelles planches sur les bacs lavoirs.

A **Saint-Hubert**, un lavoir fermé présente en son centre un unique bac en pierre bleue. Dans un coin de la construction, une cheminée en brique de forme arrondie rappelle le temps où l'on y faisait bouillir le linge. La mise en valeur du lavoir passera par l'enlèvement des mousses et arbustes et le nettoyage de l'élément. Un soin tout particulier sera donné aux quatre planches surmontant les bacs.



Châtillon

Petit patrimoine sacré

A **Châtillon** (Saint-Léger), la croix en calcaire peint de la rue du Pachy sera microsablée et le Christ nettoyé.

Une croix en fer présentant des extrémités trilobées et garnie d'un Christ en fonte sera démontée et placée dans un endroit plus visible au coeur du village de **Radelange** (Martelange). On procédera ensuite à un sablage et une remise en peinture de l'élément.

A **Schockville** (Attert), la chapelle Jeanty est en cours de restauration. Ce petit édifice néogothique construit à la fin du XIXème siècle, se singularise par son entrée à arc en accolade prolongé par une croix. Après travaux, la chapelle sera mise hors eau par le placement d'une nouvelle toiture et d'une protection contre l'humidité. La remise en état de la grille d'entrée, la pose d'un carrelage et la réalisation d'un nouveau crépi paracheveront le travail de mise en valeur de l'élément.



Schockville (en cours de travaux)

L'Administration communale de **Tintigny** s'est attachée à inventorier l'ensemble du petit patrimoine sacré de ses villages. De nombreuses croix, stèles et calvaires de l'entité bénéficieront sous peu d'une restauration et d'une mise en valeur comme à Ansart, Bellefontaine et Rossignol.

Arbre remarquable



Anlier

Un imposant tilleul, haut de près de 20 m, couvre de son ombre les enfants s'ébattant dans la cour de l'école de **Bertogne**. Une taille de reformation de la partie basse ainsi qu'une taille d'entretien de la couronne lui feront certes le plus grand bien.

Ouvertures

A **Anlier** (Habay), ceint de hauts murs en schiste, l'ensemble formé par l'église Notre-Dame de l'Assomption (XVIème siècle) et le cimetière sont accessibles par un portail précédé d'un emmarchement. Composée de deux piliers et d'une porte en fer forgé à double battant, l'entrée du site bénéficiera bientôt de mesures de conservation.



Villers-la-Loue

L'architecture rurale est également mise à l'honneur par la campagne de valorisation du petit patrimoine populaire wallon. A **Villers-la-Loue** (Meix-devant-Virton), les propriétaires d'un bâtiment classé se sont attardés à la restauration d'une porte de grange et plus particulièrement à l'encadrement ainsi qu'aux éléments de ferronnerie de celle-ci.

Pour qui... Pour quoi... Comment... Combien...?

Cette campagne concerne les travaux d'entretien, de réfection, de rénovation et de restauration des éléments constitutifs du PPPW précités, qu'ils appartiennent au domaine public ou privé. La subvention n'est pas accordée pour la création d'un élément.

Les mesures de conservation peuvent concerner un arbre remarquable pour autant qu'il soit à proximité d'un élément précité. Une nouvelle plantation ne sera pas prise en considération.

Toute action collective de mise en valeur et de promotion d'un ou de plusieurs de ces éléments peut être menée sous forme d'animations ou d'éditions. La subvention n'est pas accordée pour une activité d'ordre festive.

La condition de réception et de subventionnement des demandes est directement liée au fait que l'élément patrimonial présente un caractère esthétique, historique ou exceptionnel. Les éléments faisant l'objet d'une demande doivent être accessibles au public ou visibles depuis la voirie.

Les demandes seront honorées dans les limites budgétaires dégagées pour cette opération. En 2000, le budget était de 20 millions de francs, la subvention maximale par intervention de 250.000 BEF, montant plafonné à 100.000 BEF pour les actions collectives de mises en valeur ou de promotion.

Pour introduire une demande de subventionnement, il convient de constituer un dossier. Renseignements pour obtenir la fiche-type à compléter et les précisions sur les documents à annexer :

Petit Patrimoine populaire wallon,
BP 73 à 5030 Gembloux,
tél. 070/ 23 37 36, fax 070/ 23 37 35.

Idées, suggestions,
informations...
Nos colonnes vous sont
ouvertes
N'hésitez pas à nous
contacter :

Danièle Antoine
rue des Potiers, 304
B-6717 ATTERT
Tél : 063 / 23 04 98
Fax : 063 / 23 04 99